



CONSEIL DE GERANCE 12/04/2022

Rédaction : Véronique Denis

Lieu	Dom'ino	
Présents	Timothée MALDONADO Sophie CHAPOT, Sophia CHATELARD Estelle LOTITO Agnès BEILLE	Sylvain FONTE Maxime BERTOLINI Véronique DENIS
Excusée		
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none">- Demande d'intégration PSIP Oumeyma Mouzzalli et Noémie Rosaz, cab Oryx- Demande d'Anne Mansoux : PEC bilan neuropsych- PEC Psy : dispositif psy salarié vs psy libéral- Diffusion d'informations via le PSIP- Don grésille- Plexus- Asalée financement loyer IPA	

- **Demande intégration PSIP Oumeyma Mouzzalli et Noémie Rosaz, cabinet de l'Oryx**

Cf lettres de demande. (annexes)

- **Validation des deux intégrations.**

- **Diffusion des infos envoyée par les pros au PSIP**

Faut-il diffuser toutes les infos qui nous sont transmises ? Si non, quelles règles de diffusion des infos qui nous arrivent par mail ?

➔ Groupe signal pour tout transfert d'informations à tous. Informel pro et pas pro. De sorte d'éviter la multitude d'information transmises par mail via le pôle

➤ **Pas de diffusion via le mail, mais via Signal, chacun ayant la responsabilité de ce qu'il diffuse**

• **Demande bilan neuropsych via PSIP**

Demande pour un enfant âgé de 9ans et 3 mois, scolarisé en CM1 actuellement. La maman dit que son fils a du mal à atteindre les objectifs en classe. il a été suivie par Lucile BOURGET, orthophoniste, cela s'est stoppé en 2021. En 2020, elle avait préconisé un bilan neuropsychologique, qui n'a pas été fait, du fait de l'aspect financier selon la maman. Conclusion de me BOURGET de juin 2020 :

[img20220404_19490449](#)

Compte-tenu des difficultés signalées, un bilan neuropsychologique apparait pertinent pour explorer les fonctions exécutives notamment la mémoire de travail, l'inhibition, la planification, l'attention. Une composante praxique serait également à évaluer.

L'IDE Asalée qui le suit a été interpellée par son développement et se pose des questions également

Proposition : Avoir un devis. Demander des aides à CPAM. Voir avec François. Envoyer la situation à François pour qu'il se renseigne sur les possibilités de prises en charge.

Si aucune prise en charge n'est possible, revoir avec le devis et Nathalie Tupin

➤ **Voir avec François C. puisque la famille n'a pas d'AS.**

• **PEC Psy salariées versus psy libéral**

Sujet :

Prise en charge Psy libérale vs Dispositif Psy salarié. Faut-il harmoniser l'offre ou la différencier ?

Voir si on augmente à 400€ par patient. 10 séances max renouvelable par concertation.

Pour rappel : l'enveloppe est de 2000€ max par psy + 2500 € budget pour renouvellement - RCP liée au dossier patient

Discussion :

L'organisation générale est à rediscuter avec les psys. Mais en amont savoir ce que l'on veut. Se positionner en tant que Conseil de gérance.

Donner une priorité aux psy salariés ? ou pas de différence entre psy salariée et libérale ? Une harmonisation est-elle souhaitée ?

Comment tenir compte des remarques faites en plénières ?

Est-ce qu'on part sur un budget de 400€ par patient pour coller au plus près au fonctionnement des salariés ? Ce qui permettrait 10 consultations avec RCP pour éventuel renouvellement.

Actuellement 3 orientations possibles : psy libérales / Dispositif d'aide PSIP pour les psy libérales / Psy salariées en MSP.

Psy libérale hors PSIP : payant

Psy salariés : gratuit

Dispositif d'aide PSIP pour les psy en libéral liées au PSIP : entre les deux.

Si on met un dispositif où toutes fonctionnent de la même manière, 10 séances pour toutes, Véro réceptionne les appels et met sur liste d'attente.

Si on veut faire le distinguo entre les deux, il faut mettre des règles différentes.

Peut-on communiquer sur le fait que Marianne et Laurence ont de la place dans leur cabinet en libéral ? logique de s'ouvrir à cette possibilité.

De la même manière qu'on a continué à travailler avec Sylvie, on peut communiquer sur le fait que les psys du PSIP ont de la disponibilité. Contacter les psys pour leur demander si elles souhaitent communiquer sur leur activité.

Faire une proposition aux psys d'un système où elles ne sont pas en « concurrence ».

Avoir une vision claire : si on est capable de mettre plus de financement, on met une liste d'attente qu'elles gèrent. Pas de différence.

Ou bien deux dispositifs différents : gratuité avec les psy salariés et PEC partielle pour les psys en libéral. Avec un adressage type où sera coché PEC gratuite ou partielle.

Revalider le budget de l'an dernier pour les envelopper pour les psys en libéral. 6000€ + 2500€ pour les renouvellements.

Après 10 séances, nécessité d'une RCP avant de renouveler.

RCP : point d'étape obligatoire. Créer les conditions de l'interpro avec le MG et psy.

Quand la PEC est terminée, pas bon de garder une partie de l'enveloppe pour une reprise de PEC éventuelle plus tard.

Position du CG :

Pas d'augmentation de l'enveloppe pour les psys en libéral. On reste sur 6000 euros au total. Si PEC sur 10 séances, cela laisse la

possibilité de suivre 15 patients. Proposer une RCP systématiquement avec l'adresseur après les 10 séances.

Budget de 2500€ global pour les prolongations.

La priorité reste donnée aux psys salariées. Si liste d'attente, les libérales peuvent aller chercher des patients sur cette liste.

Véro met tous les patients sur la liste d'attente.

Prévoir une réunion avec l'ensemble des psys.

Autre info :

Marianne propose de passer à 1 jour et demi par semaine dans 3 mois. Elle passe au mercredi journée + vendredi après-midi. Cabinet Oryx ou Epsilon dispo. Plus confortable de rester dans le même cabinet. Mais intéressant que l'Oryx ait une psy salariée dans son cabinet. Poser la question à Marianne.

Questionnement de Christelle : Bénédicte Girard a orienté un patient à Christelle sur budget 2022. RCP nécessaire pour renouvellement PEC mais Bénédicte est en arrêt indéterminé. Proposer à Christelle de voir avec le remplaçant de Bénédicte.

- **Validation du budget de 6000€ pour les psys en libéral + 2500€ global pour les éventuelles prolongations.**
- **400€ de budget pour 10 séances par patient.**
- **Pour les psys en libéral, pas de participation financière minimale pour le patient.**
- **Laisser la liberté aux psys d'avoir cet échange avec les patients sur leur participation**
- **Prévoir une réunion avec l'ensemble des psys.**
- **Communication à tous les membres de la MSP notamment pour les MG qui orientent.**

• **La plateforme Plexus santé**

Présentation :

Est-ce que le PSIP-U prend un abonnement à la plateforme Plexus ?

outil de travail pour suivre les projets de la MSP. Boîte privée créée pour les MSP au départ, donc beaucoup plus pensé pour les MSP avec le suivi de toute l'activité de la MSP, le suivi des professionnels. La partie CPTS est moins aboutie.

Centraliser l'ensemble des informations de la MSP, sur la coordination. WEDA pour les consultations et plexus pour les activités du PSIP.

Plexus remplace la partie du site du PSIP qui sert à mettre les données, mais potentiellement il peut remplacer tout le site.

Accès personnalisé sur lequel on trouve : mes réunions à venir (celles où le pro est inscrit et convié) les projets en cours, par dossier et sous-dossier. Bilan d'activité. Chaque fois que je participe ç une réunion, je valide sur la page et tout est comptabilisé.

Dans chaque projet, peuvent apparaître des tâches personnalisées.

On peut téléverser des documents, créer un document en ligne (comme le nuage grésille). Chaque pro est habilité à modifier selon leur appartenance aux projets.

Agenda, fil de discussion qui ne remplacera pas tous les mails. Mais discussion qui autour d'un projet. Création de sondage. intégration de la rémunération des professionnels directement.

Coût : 380€ / mois.

Discussion :

Passage à la MSP participative avec nouveaux projets et nouveaux salariés. Ce pourrait être le moment de changer de fonctionnement et essayer de centraliser tout ça.

Site PSIP : 1000€/an. Si on prend Plexus, on peut résilier le site et économiser 1000€.

La gestion tarifaire est un argument de taille. Ce site est le seul à proposer cette gestion.

Le directeur de Plexus est très accessible. Important que quand on leur fait remonter des difficultés, ils en tiennent compte.

Savoir si on peut avoir deux comptes PSIP et CPTS. Est-ce que ça s'interface facilement. Peut-on avoir avec un même compte les deux interfaces ? au cas où la CPTS-SEG décidait d'utiliser ce site. Version CPTS cartographie de tous les professionnels de santé, qui dit où sont les adhérents, leur spécialité etc...

Sonder les gros porteurs de projets comme Alix avec Santé jeunes. Récemment on a vu la difficulté technique pour aller lire les CR sur Grésille. Suivi automatique des projets. Facilité de voir où en est le financement pour chaque projet.

Gros boulot de paramétrage pour faire ça.

Notifications par mail et rappel des réunions par mail.

Annuaire avec tous les professionnels. Liste des adhérents. Création d'un lien de Visio directement.

Permettrait une meilleure visibilité des projets grâce aux CR de projet.

- **Présentation à l'AG de la SISA.**
- **Démarrage prévu à partir du 1^{er} juillet.**

- **Loyer Julie Valleroy**

Asalée prend en charge 500€/mois pour les loyers de Julie Valleroy, est-ce que le Pôle accepte de recueillir ces montants et de les reverser aux SCM (Bon Pasteur et LGR) ?

Le comptable est OK

- **Validé**

- **Don grésille**

L'an dernier un don de 100€ avait été fait.

- **Validation d'un don de 100€**

- **Peut-on revoir le loyer aux cabinets médicaux pour l'accueil des psy salariés ?**

Actuellement 50 euros/ demi-journée.

Le sujet n'a pas eu le temps d'être abordé...



Prochains CG :

mardi 17.05 13h30-15h30